

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 décembre 2007

~~~~~  
AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE ETIENNE SANIER A
ANIANE
AVENANT N°1 AU LOT 3 « ESPACES VERTS - ARROSAGE »

N° 1-4 du bordereau - Rapport page 10

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2007, au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. MATEU Gabriel - M. NOUGAREDE Elie - M. PALOC Eric - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SALASC Philippe - M. YVANEZ André
M. ASENSI Raphaël donne procuration à M. NOUGAREDE Elie - M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne procuration à M. POUJOL Robert

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. BELLOC Jean-Paul - M. CABELLO Gérard - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LASSALVY Christian - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article 118 du Code des Marchés Publics 2006,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2007 pour le financement de l'opération de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de la place Etienne Sanier à Aniane, soit 1 265 587,20 € TTC,

Considérant les travaux supplémentaires et les ajustements à réaliser sur le lot 3 de ce marché,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 23/11/2007,

Sur proposition de Madame Françoise MARTIN, Vice-présidente de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'approuver** l'avenant n°1 au lot 3 « Espaces verts – arrosage » du marché de travaux « Aménagement de la place Etienne Sanier à Aniane » attribué à l'entreprise PPJ
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cet avenant

La nouvelle dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée sur le chapitre 4581 article 458111 du budget principal 2008.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2007-115 le 21 décembre 2007

Publication le
Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET